



## PROTOCOLE DE COOPERATION ELISAN

### Réseau Européen pour l'inclusion et l'action Sociale Locale

Le réseau ELISAN a été officiellement lancé le 24 octobre 2006 à Metz sous le Haut Patronage du Comité des Régions de l'Union européenne.

#### **Le réseau ELISAN**

*La réflexion sur l'Europe sociale doit passer par des échanges réguliers entre tous les acteurs concernés et parmi eux les élus de l'action sociale locale afin de garantir l'accès aux droits fondamentaux de nos citoyens et répondre à leurs besoins sociaux dans un souci de proximité.*

#### **Notre volonté**

*Faire connaître l'action sociale locale,  
Assurer une meilleure prise en compte de la participation des élus de l'action sociale locale dans la mise en œuvre d'une politique sociale européenne efficace et cohérente.*

*C'est dans cette perspective que l'UNCCAS – Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale – en sa qualité d'organisation représentative des élus français de l'action sociale locale – s'est prononcée au printemps 2004 – par décision de son Assemblée Générale -, pour la création d'un réseau européen d'élus de l'action sociale locale.*

## PROTOCOLE DE COOPERATION

Considérant qu'une réflexion sur l'Europe Sociale doit passer par des échanges réguliers entre tous les acteurs concernés et parmi eux les élus de l'action sociale locale afin de garantir l'accès aux droits fondamentaux de nos citoyens et répondre à leurs besoins sociaux dans un souci de proximité ;

Considérant que les décisions européennes interagissent sur les politiques sociales locales,

Considérant la nécessité  
*de mieux faire connaître l'action sociale locale en Europe, ses enjeux, ses acteurs*

Considérant la nécessité  
*d'assurer une meilleure prise en compte de la contribution des élus de l'action sociale locale dans la mise en œuvre d'une politique sociale européenne efficace et cohérente,*

ceci, afin de contribuer à garantir, préserver et améliorer la qualité de vie de nos concitoyens

**L'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) 5 rue Sainte – Anne – 59043 LILLE a décidé de créer un réseau européen des élus de l'action sociale locale nommé ELISA (réseau Européen pour l'Inclusion et l'Action Sociale Locale)**

#### **Préambule**

Dans le prolongement du Congrès de Metz et de l'engagement moral pris par les participants lors de cette rencontre, les signataires du présent protocole confirme leur volonté de soutenir la création d'un réseau européen des élus de l'action sociale locale nommé **ELISAN**.

Ces derniers partagent des valeurs communes de solidarité dans la proximité et souhaitent contribuer à mieux faire connaître l'action sociale locale en Europe, et à assurer une meilleure prise en compte de la contribution des élus de l'action sociale locale dans la mise en œuvre d'une politique sociale européenne efficace et cohérente,



#### **Coordination du réseau**

UNCCAS Mission Europe - 5, rue Saint Anne - F - 59043 LILLE CEDEX  
Tél : ++ 33 (0) 3 20 28 07 50 Fax : ++ 33 (0) 20 28 07 51 - @ : [europa@unccas.org](mailto:europa@unccas.org)

Pour ce faire, les signataires du présent protocole s'engagent à :

**1 - constituer un réseau d'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques dont les objectifs sont les suivants :**

- ♦ Favoriser les échanges d'informations et d'expériences en matière de politiques sociales locales.
- ♦ Encourager les partenariats européens pour répondre aux appels d'offre et appels à projet de l'Union Européenne.
- ♦ Aider les différents acteurs - partenaires de ces politiques à mieux comprendre les dispositifs d'action dont ils peuvent bénéficier à tous les niveaux de décision : local, régional, national, européen et international.
- ♦ Sensibiliser et interpeller les institutions européennes sur les décisions prises dans les domaines spécifiques au niveau européen tels que : les fonds structurels européens, les règlements, les directives, les plans de lutte contre les exclusions, les plans d'actions spécifiques en matière d'emploi, de formation etc.
- ♦ Participer aux débats, réagir aux travaux des institutions européennes dans le domaine social, faire connaître la réalité des services communaux de l'action sociale.

**2 – coordination et animation du réseau**

Afin de susciter et de faciliter les échanges d'information entre les membres, l'UNCCAS propose de coordonner et d'animer le réseau d'information dans un premier temps. Toute collectivité locale ou organisation membre d'Elisan qui le souhaite, pourra aussi apporter ses compétences.

Dans cette optique, l'UNCCAS pourra s'adjoindre toutes les compétences et expertises nécessaires à la bonne réalisation de ces objectifs.

Tous les membres s'engagent à participer activement, aux actions menées par la coordination, dans le cadre de la préparation de rencontres, la constitution de groupes de travail ou encore la rédaction de positionnement à destination des institutions européennes.

**En tant que membre coordonnateur du réseau, l'UNCCAS pourra :**

- ♦ faciliter les contacts réguliers entre les membres du réseau
- ♦ encourager les échanges d'expériences, de bonnes pratiques et d'informations
- ♦ assurer une veille d'information pour les membres du réseau sur les politiques européennes
- ♦ initier, proposer voire réaliser les synthèses de documents et positionnements communs - sur des textes émanant des institutions européennes -

**3 – respecter les modalités de coopération suivantes :**

- contribuer au partage d'information sur les politiques sociales locales entre les membres signataires
- participer aux groupes de travail : groupes thématiques, travaux de positionnement, travaux de développement des partenariats etc.
- mettre à disposition un référent – conseiller technique
- travailler à la promotion, à la création et au développement du réseau **ELISAN**

**Nouveaux PARTENAIRES**

Il est décidé que de futurs partenaires : *réseaux nationaux de collectivités, collectivités locales, élus responsables de l'action sociale locale*, pourront s'associer à notre démarche en tant que signataire du présent protocole. Les partenaires devront avoir pris connaissance des termes du présent document et y souscrire (avec l'accord préalable de leurs instances délibératives).

**Fait à**

**Signature et Cachet**

**Le**

